

## **Réunion du Conseil Municipal du Mercredi 21 Juin 2017**

**Présents** : M. MARNEZY Alain, Maire

M. POILANE Pascal, M. DROT Bernard, M. DAMEVIN Pascal, M. GROS Michel,  
Adjoint

M. AGUSTIN Jean-Jacques, M. COLLY Roger, M. FRESSARD Roland, Mme GROS  
Sandrine, M. MANOURY Didier, M. MINAUDO Christophe.

**Absents** : Mme CHARDONNET Corinne (*procuration à M. MANOURY Didier*),  
M. GOMES LEAL Florian (*procuration à M. AGUSTIN Jean-Jacques*), M. PELISSIER  
Daniel (*procuration à M. GROS Michel*), M. PEYRE DE GROLEE VIRVILLE Adrien  
(*procuration à M. MINAUDO Christophe*).

Secrétaire de séance : M. Manoury

### **1 - Projet et travaux**

#### **. Marchés second œuvre Maison d'Aussois**

Sur proposition de la maîtrise d'œuvre et avis de la CAO réunie le 15 Juin 2017 :

- Lot 6 : Vitreries-Menuiseries : Ets Romanet pour un montant de 41 204,41 € TTC
- Lot 7 : Etanchéité : Ets Soprema pour un montant de 118 455,00 € TTC
- Lot 8 : Doublages Peintures Enduits : Ent. Sonzogni 68 012,15 € TTC
- Lot 9 : Sanitaires : Ent. Plaisance 37 315,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ces 4 marchés.

Cf. Délibération n° 117/17

Le lot 11 : Carrelages est déclaré par la CAO infructueux et, de ce fait, fait l'objet d'une nouvelle consultation sans publicité.

#### **. Marché Travaux d'entretien Forts Esseillon**

Sur proposition de la CAO réunie le 15 Juin 2016 :

- Lot Maçonnerie : Ets Jacquet pour un montant de 42 540,24 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce marché.

Cf. Délibération n° 118/17

## **. Marché de travaux sur voirie**

Sur proposition de la CAO réunie le 15 Juin 2016,

- Lot Enrobé sur voiries : Ets Martoia pour un montant de 33 760,80 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce marché.

Cf. Délibération n° 119/17

Route Monolithe : devis à effectuer au plus tôt (2 virages à minima) pour validation à un prochain conseil.

## **. Navette Ski-bus**

Suite consultation, une seule offre a été retenue et présentée à la CAO ; l'offre (unique) de Transdev fait apparaître une augmentation de 20%. Réunie le 15 Juin 2016, la CAO souhaite recevoir le détail du coût interne lié à une hypothèse d'internalisation de la prestation et constituer un groupe de travail pour étudier l'intégralité du dossier (organisation, moyens,...).

Décision sur la composition du groupe de travail : M. Alain MARNEZY, M. Jean-Jacques AGUSTIN, M. Pascal DAMEVIN, M. Didier MANOURY, M. Rémy BARNET.

Démarrage Semaine 26/6

Fin des travaux : Fin Août au plus tard.

## **. Réseaux : demandes diverses d'administrés**

Electrification Moulins : Suite au courrier du Maire, peu de particuliers (2) ont exprimé leur intérêt. Il est donc proposé de répondre à la demande de M. Gilbert Arnaud, propriétaire d'un chalet aux Moulins Dessous. Le câble sera installé par la Régie Electrique (estimation 12 500.00 €), qui prendra en charge 40 % du prix de l'acheminement (selon la loi Nôme) et restera propriétaire de la ligne.

Le Conseil donne son accord de principe à l'unanimité sur cette répartition financière.

Le Maire propose en outre de placer un fourreau électrique (coût estimé 2 400.00 €) dans la tranchée d'alimentation en eau potable réalisée par M. Gilbert Arnaud, pour une éventuelle alimentation en électricité des Moulins Dessus.

Le Conseil donne son accord de principe à l'unanimité.

## **2 - Finances**

### **. Validation divers marchés (devis)**

- Voir liste ci-jointe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur toute la liste proposée sauf :

- Déchets Verts (devis complet benne – transport – mise en décharge) : à consulter Pasquier et Casarin

Nota : Prise d'eau du Drozé : la maîtrise d'œuvre a été interpellée concernant le manque de préparation du schéma du décanteur (définition et validation technique du besoin).

Cf. Délibération n° 120/17

**. Avenant Groupama - Assurance Flotte Automobile**

Report prochaine réunion du conseil

**. Encaissement chèque - participation financière réseaux eau Ortet**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser un chèque de 4 339.61 Euros de Mme Valérie Gagnot, pour participation financière aux réseaux d'assainissement et eau potable pour son chalet de l'Ortet.

Cf. Délibération n° 121/17

**. Subvention 2017 à Savoie Vivante**

Monsieur le Maire présente le bilan de la campagne 2016 de sensibilisation des randonneurs au pastoralisme et à la présence des chiens de protection dans les alpages, et fait part de la demande de subvention de 1 000.00 Euros pour la campagne 2017.

Vote : 7 contre, 1 abstention, 7 Pour *dont la voix du Maire qui est prépondérante*.  
Accord du Conseil

Cf. Délibération n° 122/17

**. Remboursement de frais**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement à Mme GROS Sandrine des achats qu'elle a effectués pour la fête des mères, soit 161.44 € TTC.

Cf. Délibération n° 123/17

**3 - Conventions**

**. Coupe AURA VTT - Convention avec Aussois VTT et la Sté Parrachée-Vanoise**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint présente le projet de convention à signer entre la Commune, Aussois VTT et la Sté Parrachée-Vanoise, définissant les modalités d'organisation de la Coupe AURA VTT des 05 et 06 Août 2017, les missions assurées par les différents partenaires et les modalités de financement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Cf. Délibération n° 124/17

## **. Convention Big Air Bag La Dotta Été 2017**

Suite à la demande de la Sarl Fitamin - Everest Sports, Monsieur le Maire propose la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation du Big Air Bag à la Dotta pour l'été 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 13 votants, donne son accord.

*Cf. Délibération n° 125/17*

## **. Bail de Chasse**

Le Maire présente le projet de mise à disposition de l'ACCA par la Commune des parcelles F 1170 et F 1174, soit au total 2 575 m<sup>2</sup>. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit pour une durée de 10 ans prorogeable ensuite tacitement par périodes de 3 ans. L'ACCA utilisera ces parcelles pour le nourrissage du gibier.

Vote : Accord du Conseil à l'unanimité

*Cf. Délibération n° 126/17*

## **4 - Maison des Enfants**

### **. Création Accueil de Loisirs sans Hébergement (A.L.S.H, enfants 6-12ans)**

Suite consultation et accord de la Communauté de Communes (compétence Enfance-Jeunesse), le Conseil Municipal donne son accord pour cette création.

Vote : Accord du Conseil à l'unanimité

*Cf. Délibération n° 127/17*

## **5 - Personnel**

### **. Renouvellement contrat de M. Julien JACQUEMMOZ**

Monsieur le Maire propose le renouvellement du contrat C.U.I. de M. Julien JACQUEMMOZ pour une année, soit jusqu'au 19 Juillet 2018, à raison de 35 heures par semaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature de la convention d'aide avec CAP EMPLOI.

*Cf. Délibération n° 128/17*

### **. Frais d'hébergement du DGS**

Le Conseil doit délibérer sur un montant de frais de 2 243.18 € TTC à l'Hôtel du Soleil et de 211.10 € TTC à l'Hôtel des Mottets, pour la période de Décembre 2016 à Avril 2017.

Vote : Accord du Conseil à l'unanimité

*Cf. Délibération n° 129/17*

## **. Information sur le projet de courrier au personnel RET**

Le CDG a rencontré individuellement tous les agents concernés par la clôture de la RET au 31/12/2017. Une information a été présentée à chaque agent sur la Fonction publique territoriale et les choix offerts à l'employeur en matière de contrat de travail et de statuts.

Une note de synthèse très complète rédigée par le CDG a été transmise au Maire et aux adjoints le 12 Avril 2017 : maintien du salaire, possibilité de CDI de droit public ou de titularisation à l'issue d'une période de stage de 12 mois,...

Le processus séquencé imposé par la Réglementation est le suivant :

- 1. Proposition du courrier de l'employeur à adresser par LRAR individuellement à chaque agent à l'issue du Conseil du 21 ou 30 Juin 2017 et réponse attendue de leur part avant Fin Aout.
- 2. Saisine du Comité technique du CDG du 29 Aout 2017
- 3. Si accord du CDG (29 Aout), délibérations du Conseil en **Septembre** (clôture de la RET, **décision** du conseil en matière de création des postes CDI ou Stagiaire/Fonctionnaire)

S'agissant du point 1 :

- Potentiellement, les choix possibles à proposer aux agents sont : CDI de droit public **ou** Stagiatisation (Titularisation en tant que fonctionnaire au bout de 12 mois)
- Monsieur le Maire proposera au Conseil du **30 Juin** le projet de courrier à envoyer aux agents concernés sur la base d'une « trame » proposée par le CDG et déjà transmise au Maire.

## **. Régie électrique et astreintes**

Suite échanges au sein du Conseil, il est mentionné que la convention a été signée trop rapidement par rapport aux décisions précédentes du Conseil, le conseil revalidant néanmoins son accord de principe.

Le Dgs enverra aux adjoints la convention, puis cette convention sera à discuter lors de la prochaine Municipalité.

Cette convention indique que les mois de Mai et Juin sont dédiés à une période d'apprentissage et de connaissance mutuelle des réseaux respectifs entre techniciens.

La nouvelle période qui démarre en Juillet nécessite la validation en Municipalité d'un planning complet et précis des astreintes en cohérence avec la fiche de poste du Responsable du Service Technique (proposition d'un planning conjoint avec l'astreinte « Eau »...).

## **6 - Droit de préemption**

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens immeubles désignés ci-dessous :

- Vente par M. Yannick FAURE à M. et Mme Romain COUVERT de la maison située  
Chemin des Bergeries,  
Vote du Conseil : accord du Conseil (15 votants)

*Cf. Délibération n° 130/17*

- Vente par les Consorts DEFFONTAINE à M. Didier GOULMANT et Mme Sonia MANDIER de la maison située 6, Rue de Cambaz,  
Vote du Conseil : accord du Conseil (15 votants)

Cf. Délibération n° 131/17

M. Michel GROS quitte la salle pour l'affaire suivante le concernant directement.

- Vente par M. GROS Michel à M. GROS Gilbert d'un terrain situé Route des Barrages, lieudit La Cordaz (D 2239),  
Vote du Conseil : accord du Conseil (13 votants)

Cf. Délibération n° 132/17

- Vente par M. LIOGIER Gilles à M. LIOGIER Jérémy de 3 parcelles de terrain situées Rue St Nicolas (D 3593, 1/8è de D 3600, 1/8è de D 3602).  
Vote du Conseil : accord du Conseil (15 votants)

Cf. Délibération n° 133/17

## **7 - Refuge de la Parrachée**

Aucune décision ne peut être prise, une réunion est prévue avec le Président du CAF.  
Puis le sujet sera de nouveau soumis pour accord au Conseil.  
L'étude EPODE doit être finalisée.

## **8 - Domaine skiable**

### **. Restitution étude Eterlou**

Le Maire présente les orientations envisagées  
Le chiffrage final doit être rendu fin Juin en intégrant la neige de culture.

### **. Neige de culture**

Un dossier a été monté par Abest. Cette étude inclut notamment une retenue collinaire de 14000 M3  
Travaux à réaliser en une ou deux tranches. La subvention potentielle de la Région serait de 25% de chacune des tranches, avec un plafond de 180 000 € par tranche.  
Il faut lancer une consultation de maîtrise d'œuvre, et reprendre contact avec Abest.  
Vote du Conseil : accord du Conseil à l'unanimité

## **9 - Fort Marie-Christine**

Le Maire fait un état des lieux historique sur la gestion du Fort Marie-Christine : création et composition de l'association du Fort Marie-Christine associant 3 partenaires : Commune, PNV, AFE (Association des Forts de l'Esseillon), convention entre la Commune et l'Association du Fort Marie-Christine, convention qui prend fin le 30 juin 2017, contrat de location-gérance consenti par l'Association du Fort Marie-Christine et qui est interrompu par anticipation du fait de la fin de la convention entre la Commune et l'Association.

Les loyers versés par les gérants successifs ont été utilisés depuis le début de cette opération pour restaurer et moderniser le bâtiment (pont-levis, réaménagement des dortoirs, sécurisation des abords immédiats du Fort,...).

Il fait état d'une "cagnotte" actuelle d'environ 550 000 euros, sans donner de détails sur les comptes et le bilan de l'association.

L'adjoint aux Finances prend la parole.

Il s'étonne d'une part que le Maire ne présente pas les comptes de l'association, alors qu'il s'y était engagé, et d'autre part qu'il n'ait pas anticipé la fin du bail et l'obligation qu'aurait la Commune de décider d'un nouveau système de gestion du fort puisque le bail venant à échéance le 30 juin ne peut pas être reconduit.

L'anticipation était d'autant plus nécessaire qu'il y a des partenaires (PNV, AFE) qui ne semblent avoir été informés de rien alors qu'ils doivent être partie prenantes des décisions à prendre, et surtout que les actuels gérants vont perdre avec un an d'avance la protection de leur contrat.

Ayant pu prendre connaissance des statuts et conventions il y a quelques jours, il fait également remarquer

- Que Conseil municipal a été privé de son droit de représentation au Conseil d'Administration de cette association.
- Que le Maire lui-même reconnaît que les réunions du Conseil d'Administration n'ont pas été tenues comme les statuts l'exigeaient.
- Que ces infractions aux règles statutaires pourraient être de nature à entacher d'illégalité les actes pris par le Président de l'association depuis le début de cette période de carence.
- Que l'Association n'a pas présenté au Conseil municipal les rapports d'activité et financiers annuels statutairement prévus, laissant ainsi le Conseil municipal dans l'ignorance la plus totale des actions menées, dans l'incapacité de contrôler l'application du plan architectural, dans l'impossibilité de vérifier l'exactitude des comptes.
- Que l'Association n'a jamais réglé à la Commune les sommes auxquelles elle était légalement et contractuellement tenue au titre des impôts, taxes et primes d'assurances.

Il conclut que les infractions et manquements évoqués mettent le Conseil municipal dans l'incapacité d'évaluer correctement l'ensemble de la situation créée par les carences de l'Association du Fort Marie-Christine, et le placent ainsi dans l'impossibilité de prendre les décisions qui seraient nécessaires pour garantir le devenir du fort Marie-Christine et des activités qu'il héberge.

Il considère qu'avant toute décision, il est indispensable de faire réaliser un audit comptable, juridique et fiscal de l'Association du Fort Marie-Christine, et propose au Conseil un projet de texte de délibération à prendre à cet effet.

Suite à l'accord du Maire, ce projet de délibération est mis au vote :

Vote sur la mise en œuvre de l'audit : 9 Pour, 2 Absentions, 4 contre.

Il est convenu que l'adjoint aux Finances prendra contact avec les gérants, et le Maire avec le PNV.

*Cf. Délibération n° 134/17*

Délibérations prises au cours de la séance

- n° 117/17 : Attribution marchés de second œuvre Maison d'Aussois
- n° 118/17 : Attribution marché de travaux maçonnerie Fort Victor Emmanuel

- n° 119/17 : Attribution marché de travaux de voirie et amgt accès MDE
- n° 120/17 : Autorisation d'engagement des marchés 21.06.2017
- n° 121/17 : Participation réseaux Eau et Assainissement à l'Ortet
- n° 122/17 : Subvention 2017 à Savoie Vivante
- n° 123/17 : Remboursement de frais à Mme Gros Sandrine
- n° 124/17 : Convention avec la Sté Parrachée Vanoise et Aussois VTT - Coupe AURA
- n° 125/17 : Convention Big Air Bag Eté 2017
- n° 126/17 : Bail de Chasse
- n° 127/17 : Création A.L.S.H.
- n° 128/17 : Renouvellement CUI et convention avec Cap Emploi - J. Jacquemmoz
- n° 129/17 : Frais d'hébergement DGS Décembre 2016 à Avril 2017
- n° 130/17 : Droit de préemption Maison Yannick Faure
- n° 131/17 : Droit de préemption Maison Consorts Deffontaine
- n° 132/17 : Droit de préemption Terrain Gros Michel
- n° 133/17 : Droit de préemption terrains Liogier Gilles
- n° 134/17 : Association du Fort Marie-Christine - Audit comptable et juridique

Le Maire  
Alain MARNEZY,

